



Syndicat National des Personnels Techniques des Réseaux et Infrastructures

Siège Social : 4, rue des Peupliers 75013 – PARIS
Tél. 01.45.89.33.70 – Fax 01.45.88.79.94 – CCP 753 07 L PARIS

E-mail : SNPTRI@orange.fr

PARIS, le 28 janvier 2010

Circulaire diffusion :
Secrétaires de sections
Correspondants DIR
Elus CAP

URGENT **CORPS DES CONTROLEURS DES T.P.E.** ***PROMOTIONS AU TITRE DE 2010***

Comme nous l'avions indiqué dans notre compte rendu des travaux de la CAP centrale des 16 et 17 décembre dernier, la CAP n'a pas élaboré les promotions au grade de divisionnaire.

Nous n'avions pas suffisamment de contrôleurs principaux proposés qui entraient dans les critères de la CAP. C'était le cas pour le domaine PBSM et pour le domaine AIT.

Pour les services qui n'avaient pas fait de proposition ou des propositions hors des critères pour la promotion au grade de divisionnaire, ils sont sollicités pour établir de nouvelles propositions (note SG/DRH/SGP/ATET3 du 6 janvier 2010), **les CAP locales doivent donc se réunir.**

DATE LIMITE DE REMONTEE DES PROPOSITIONS
8 FEVRIER 2010

Rappel du contexte de la CAP des 16 et 17 décembre 2009.

Si nous avions établi les listes de promotions avec les 76 propositions qui entraient dans les critères nous perdions 31 possibilités pour le seul domaine AIT.

Pour le domaine PBSM, la CP avait acté de proposer à la CAP centrale 2 nominations pour 7 possibilités et de reporter 5 propositions sur les autres domaines.

Le débat très conflictuel avec Force Ouvrière s'était porté sur le choix des 5 contrôleurs principaux à retenir.

Il y avait possibilité de les reporter sur le domaine AIFMP puisque nous n'avions pas suffisamment de propositions AIT.

La CGT était d'accord pour le faire en respectant les travaux de la CP AIFMP – *validés en CP par les votes favorables de la CGT et de la CFDT et l'abstention de FO* - et que les élus FO de la CAP centrale remettaient en cause.

Au prétexte qu'il « *faut alimenter le vivier de contrôleurs divisionnaires qui peuvent dérouler une carrière dans le corps des ingénieurs* », d'une soi-disant ambiguïté sur ce qu'est la CP et que la CAP centrale ne serait pas tenue de suivre l'avis de la CP (dixit l'élu FO).

Notons au passage que ce syndicat a développé à cette CAP des arguments à l'opposé de ceux qu'il portait hier et portera sans doute demain. Il s'agissait de nommer divisionnaires 2 contrôleurs principaux aux dossiers « remarquables » (dixit FO) situés en bas de liste puisque entrant dans les critères depuis cette année seulement, l'un ayant tout juste 40 ans et 5 ans de CTRL/P et d'écarter des CTRL/P proposés par leur service, tout aussi méritants, et beaucoup plus anciens.

RAPPEL des conditions pour être proposé au grade de CTRL

Div. :

Conditions statutaires :

Avoir 8 ans de service effectif dans le corps, dont 2 ans au grade de contrôleur principal et détenir le 2^{ème} échelon depuis au moins un an.

Méthode appliquée en CAP :

La CAP centrale examinera les propositions des services, **qui entrent dans les critères**, d'abord les classés 1, **classés par ancienneté dans le grade de CTRL/P** – puis les classés 2....

Un classé 2 peut être promu même si le classé 1 n'a pas été retenu (bien que remplissant les critères). Pour cette promotion, l'administration est plus attentive au parcours professionnel du CTRL proposé, incité en cela par FO.

Les élus CGT considèrent que c'est le rôle de la CAP locale d'examiner chaque dossier, en CAP centrale cela ne doit se faire que pour départager en queue de tableau des CTRL ex æquo.

En effet, il est difficile d'apprécier le parcours professionnel d'un agent, d'autant plus que les dossiers ne sont pas tous réalisés de la même manière et ne reflètent pas toujours la réalité.

Les critères :

- Etre proposé,
- Avoir 40 ans au 01/01/2010,
- Avoir été nommé CTRL/P le 31/12/2004 au plus tard.

IMPORTANT :

Dans certains services, les CAP ne sont plus en capacité de se réunir (élus qui ont opté pour la FPT ou obtenu une promotion). AVERTIR LE SN LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE.

Vous rencontrez des difficultés lors de la préparation de la CAP, vous avez des interrogations. APPELER LE SN.

Autre aspect, alertés par nos camarades d'une DIR début janvier, nous nous sommes aperçu que la CAP de mi décembre ne disposait pas de toutes les propositions des services, une DIR avait été oubliée pour la promotion au grade de contrôleur principal.

La CGT est immédiatement intervenue auprès du ministère, cet oubli sera réparé lors des travaux de la CAP de mars.

Une secrétaire
Marie-Hélène THOMAS